Liste des pièces justificatives à fournir pour l'instruction de votre demande de logement social communal

1. **<u>Pièces obligatoires attestant de votre identité</u>**

- Pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport) du demandeur
- Le cas échéant, jugement de tutelle ou de curatelle
- Titre de séjour autorisant le travail si applicable

- Justificatif d'identités des codemandeurs et/ou des personnes à charges

2. **<u>Revenu fiscal de référence des personnes appelées à vivre dans le logement (personnes considérées comme vivant au foyer au sens de l'article L. 442-12 du code de la construction et de l'habitation)</u>**

- Avis d'imposition N-2 ou attestation de non-imposition
- Trois derniers bulletins de salaire pour les salariés
- Attestation Pôle Emploi pour demandeurs d'emploi
- Justificatifs de pensions et allocations diverses

- *Si l'avis d'imposition, français ou étranger, comporte les revenus des deux membres du couple marié ou pacsé, les seuls revenus du demandeur peuvent être pris en compte dans les situations et à condition de fournir une pièce justificative de ce changement.*

Des pièces complémentaires pourront vous être demandées en fonction des données renseignées dans votre dossier pour la prise en compte de certaines spécificités.

<u>Dossier à nous retourner au plus tard le vendredi 13 novembre en mairie</u>